

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/03/45

Objet: 45 - Marché n° VN24032 - Contrat de maintien en conditions opérationnelles

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par la société KOESIO,

Décide

- De donner son accord à la signature du marché n° VN 24032 - Contrat de maintien en conditions opérationnelles avec la société KOESIO domiciliée 56 rue Paul Claudel - ZI Romanet - 87000 LIMOGES.

Le montant total du marché est de 7 135.55 € HT soit 8 562.66 € TTC.

Le contrat prend effet au 30 mars 2024. Il est conclu pour une période de 12 mois non reconductible.

Fait à Vire Normandie, le 27 mars 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240403-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024 Publication : 03/04/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Décision du Maire n°2024/03/45 du 27 mars 2024

